

LA MUNICIPALITÉ DE PULLY VOUS
SOUHAITE DE BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE ET FORME LE VŒU
QUE 2022 AMÈNE À TOUTES ET
TOUS SANTÉ ET SÉRÉNITÉ.

FÔRETS
SPORT
TRAVAUX
PORTRAIT
HISTOIRE
ÉNERGIE
MOBILITÉ
ADMINISTRATIF
BUDGET 2022
BRÈVES
SOCIÉTÉS LOCALES
CULTURE
AGENDA

UNE AMBITION POUR PULLY

Le début d'une nouvelle législature nous place rapidement face à la réalité des dossiers à traiter. Au-delà de la gestion quotidienne, deux thématiques ont particulièrement sollicité la Municipalité: l'élaboration du budget 2022 et la rédaction du programme de la législature 2021 - 2026.

Ce programme n'est pas une liste exhaustive de tâches à réaliser pour les cinq prochaines années. Son but est de traduire les réflexions menées sur les principales orientations que l'exécutif souhaite donner à sa politique, sur les projets qui lui paraissent prioritaires, et d'en informer la population.

Pour en définir le contenu, la Municipalité a souhaité ouvrir le dialogue avec l'ensemble des groupes politiques, afin de tenir compte au mieux des diverses sensibilités, notamment des partis qui ne sont pas représentés au sein de l'exécutif. La Municipalité a également associé à la réflexion les chef-fe-s de services de l'Administration.

Le programme de la législature a été voulu dans la continuité du précédent, pour plusieurs raisons. D'une part, notre action s'inscrit dans une durée qui ne peut se limiter à 5 ans, ce qui nous conduit à reprendre un historique et poursuivre un certain nombre de dossiers en cours. D'autre part, les thématiques abordées occuperont sans doute les autorités politiques pour plusieurs décennies. Enfin, la composition de la nouvelle Municipalité est elle-même un facteur de continuité, puisque quatre de ses membres se sont vus reconduits dans leur mandat, alors qu'un nouvel élu a rejoint l'équipe.

En plus des thèmes centraux tels que le développement territorial et économique, la mobilité, l'énergie, la rénovation du patrimoine ou encore la vie sociale et culturelle, nous évoquons également des domaines essentiels, couvrant de manière transversale l'ensemble de notre action. Il s'agit de la convivialité et la qualité de vie, de l'environnement, des finances, de la sécurité, et enfin de ce que nous avons désigné comme moyens, à savoir l'action des services de l'Administration.

Nous avons voulu ce programme avec une certaine ambition, malgré les difficultés financières actuelles. Sa mise en œuvre s'inscrira toutefois dans des limites qui peuvent être politiques, financières, ou encore liées à des procédures administratives. Il sera dans les boîtes aux lettres pullièrannes fin janvier 2022.

La volonté de la Municipalité est que Pully reste une communauté à laquelle on peut s'identifier, une ville dynamique, attractive et conviviale, à même de fournir des prestations et des services de qualité.

La Municipalité

MARTELAGE DANS LES FÔRETS DE PULLY

Le 8 octobre dernier, le traditionnel martelage a été effectué dans les forêts de Pully en présence du Syndic, de la Conseillère municipale en charge de la Direction des domaines, gérances et sports, de l'inspecteur forestier du 5^e arrondissement, du garde-forestier du triage et de l'ensemble des collaborateurs de l'exploitation forestière de la Ville de Pully. Le martelage consiste au marquage des

arbres à l'aide d'une martelle (outil composé d'une hache et d'un élément permettant de marquer l'arbre). Si cette pratique permet de mieux comprendre le terme choisi pour cette activité, la martelle n'est plus employée de nos jours et a été remplacée par de la peinture. Le marquage des arbres est une opération courante de gestion forestière qui permet de déterminer les abattages à effectuer au début de la période de coupes (automne-hiver).



Les arbres sont choisis selon différents critères :

- 1. L'état sanitaire:** les arbres peuvent présenter un danger pour les usagers de la forêt ou les infrastructures ainsi que propager des insectes ravageurs et des maladies.
- 2. La proximité des arbres au sein d'un peuplement:** une distance adaptée entre les arbres permet de favoriser leur développement en épaisseur, en hauteur et en qualité.
- 3. L'âge:** ces végétaux sont comme des fruits. Lorsqu'ils sont mûrs, il faut les couper pour produire du bois pour les constructions, les chauffages ou encore pour fabriquer du papier.

Le martelage se pratique ainsi de façon responsable tout en respectant les rôles de la forêt et ses besoins. D'ailleurs, le droit de coupe annuel correspond à l'augmentation naturelle de volume de bois produit en une année par nos forêts.

Enfin, c'est dans une même logique de préservation et d'exploitation contrôlée que la Ville de Pully met à disposition des citoyennes et citoyens de notre région un self-service de vente des produits forestiers. Il se situe au chemin de Volson et permet à chacun-e de venir se servir librement de bois de feu, notamment, et de régler son achat au moyen de son smartphone. En facilitant l'accès à nos produits, nous nous engageons à réduire, autant que faire se peut, la chaîne de distribution des produits et ainsi favoriser les circuits courts.

Rens.: Direction des domaines, gérances et sports, 021 721 35 26, forets.pully.ch/fr/shop

SPORT

OPENSUNDAY À PULLY

Du 7 novembre 2021
au 3 avril 2022
www.ideesport.ch/fr/projekt/opensunday-pully



A l'initiative de la Ville de Pully, les portes de la salle de sport de l'Annexe Ouest s'ouvrent à nouveau chaque dimanche aux enfants de la 3P à la 8P de 13h30 à 16h30 afin de leur proposer des activités sportives et ludiques, pour venir s'amuser et se dépenser dans une ambiance bienveillante et respectueuse envers chacun-e. Ces événements sont gratuits et ouverts à toutes et tous. Cet accueil libre est géré par des encadrant-e-s de la fondation IdeeSport.



HISTOIRE

NÉCROPOLE NÉOLITHIQUE DE PULLY



Des travaux menés cet été par la Direction des travaux et des services industriels de Pully au chemin de Verney ont fait apparaître des tombes préhistoriques. Les dernières découvertes du type dans ce quartier remontent à 1984, ce qui fait de cette découverte un événement important. Ces nouvelles sépultures offrent une occasion rare de compléter le plan de cette nécropole datant du Néolithique moyen (entre 4500 et 3500 av. J.-C.). Découvertes il y a plus de 100 ans, la célèbre nécropole est composée d'une septantaine de tombes aménagées en petits coffres de dalles, aussi appelées «cistes de type Chamblandes» (voir image ci-dessus). Typiques de l'arc alpin, ces architectures uniques se rencontrent dans toute l'Europe sous des formes variées.

ÉNERGIE

ECOWATT 2022

La Ville de Pully, au travers de son programme Ecowatt, encourage l'installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, le remplacement de chauffages à énergie fossile par des pompes à chaleur, l'isolation de bâtiments ou encore la mobilité électrique.

Depuis son lancement en 2019, ce sont plus de 650 pulliérans-nes qui ont ainsi été soutenu-e-s, par exemple, pour la création d'une installation solaire, la réalisation d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments, l'achat d'un vélo électrique ou encore l'installation d'une borne de recharge électrique.

Pour plus d'information sur la 4^e édition du programme, rendez-vous dès le 1^{er} janvier 2022 sur www.pully.ch/ecowatt.

TRAVAUX

STRATÉGIE DE GESTION DES GRAFFITIS À PULLY



A l'instar de plusieurs grandes villes suisses, Pully fait face à la problématique des tags illégaux. Non seulement ils dégradent l'environnement urbain, mais ils influent aussi sur le sentiment d'insécurité des citoyen-ne-s. Afin de prévenir la prolifération des tags, une réflexion a été entamée sur la politique anti-graffitis à adopter.

Dans un premier temps, après la découverte d'un nouveau tag sur le domaine public, une plainte pénale pour dommage à la propriété est déposée. Ensuite, son nettoyage dans un délai raisonnable est entrepris. Pour supprimer complètement un graffiti, la seule mesure effi-

cace à 100% est de le recouvrir d'une couche de peinture. L'application d'un revêtement anti-graffitis, facilitant par la suite les opérations de nettoyage, permet de décourager les graffiteurs-euses en ne laissant pas leurs méfaits perdurer longtemps.

Comme il a été constaté ces derniers mois une recrudescence de graffitis aux abords du Boulevard de la Forêt, cette nouvelle politique a été appliquée récemment sur cet axe. Pully a dès lors procédé à une campagne d'enlèvement de graffitis et de pose de peinture anti-graffitis sur tous les nouveaux murs qu'elle a érigés dans le cadre des récents travaux. Elle a également encouragé les propriétaires

à se joindre à cet effort en procédant à une opération similaire pour les surfaces taguées situées sur leur propriété privée. Un bilan de cette opération sera effectué au bout de 6 mois.

Il est encore à noter que d'autres mesures ont également être prises comme le réaménagement de certains sites pour éviter la prolifération de graffitis. On peut notamment citer le passage sous-voies entre l'Octogone et la Place Neuve, qui a été recouvert de fresques murales réalisées avec la collaboration des élèves du Collège Arnold Reymond.

Rens.: Direction des travaux et des services industriels, 021 721 31 11, dtsi@pully.ch

PORTRAIT

MATTHIEU GAFSOU, UN SOLITAIRE QUI AIME S'ENTOURER

Depuis 4 ans, le photographe lausannois Matthieu Gafsou travaille à Pully, dans un grand atelier partagé à La Rosiaz, au chemin des Ramiers. Il a accepté avec enthousiasme de nous en dire un peu plus sur son travail et son rapport à Pully.

Les grands volumes de cet immeuble datant des années 30 ont séduit une dizaine d'hommes et de femmes qui ont décidé d'y partager un lieu de travail commun sur plus de 450 mètres carrés. Des artistes, bien sûr, mais aussi un architecte, des personnes travaillant dans l'administration culturelle ou dans des fondations. Matthieu Gafsou avoue lui-même être un «faux solitaire»: un peu réservé de nature et appréciant la solitude du métier de photographe, la proximité quotidienne de ses colocataires de travail le nourrit beaucoup. Il dit aussi que l'un des aspects qu'il préfère dans son métier, c'est la possibilité de passer dans tous les milieux en tant qu'observateur privilégié: le monde de l'art et des collectionneurs un jour, une usine le lendemain. Une pluralité qu'on retrouve évidemment dans son œuvre, dont une première rétrospective sera présentée au Musée d'art de Pully l'année prochaine. Né en 1981, Matthieu Gafsou affine depuis près de 15 ans son regard à travers un savant mélange de mises en scènes, de portraits, de paysages et de natures mortes. Fruit d'une collaboration étroite entre l'artiste et la conservatrice en charge du projet pour le Musée

d'art de Pully, l'exposition permettra de découvrir des images inédites issues des archives du photographe, dans une première partie strictement rétrospective, mais aussi, et en exclusivité en Suisse, son dernier travail en date, intitulé «Vivants». «Vivants» questionne notre relation à notre milieu, et l'anxiété qu'elle peut générer, à travers différentes sous-thématiques telles qu'«Inquiétude», «Contamination» ou encore «Colère». La dernière partie se veut plus douce; elle cherche à montrer comment nous pouvons interagir avec notre milieu pour vivre au mieux. Ce projet, commencé bien avant la pandémie de COVID-19, a bien évidemment été extrêmement marqué par cette crise mondiale. L'exercice de la rétrospective est, des dires même de Matthieu Gafsou, «vertigineux!». Faire ressortir d'une petite quinzaine d'années de travail la vision transversale, les lignes de force, est passionnant mais parfois compliqué. Il apprécie grandement d'être accompagné dans ce projet, commencé en 2019, par l'équipe du Musée d'art de Pully. C'est la première fois, dit-il, qu'il doit prendre une distance critique avec l'ensemble de son travail. Cela permet notamment de comprendre pourquoi on n'aime plus ses œuvres de jeunesse, pour ne pas les renier mais plutôt essayer de les regarder avec



tendresse. Le photographe avoue avoir une manière «laborieuse» de travailler. Beaucoup de recherches, de lectures, de dialogues pour faire avancer sa réflexion avant même de saisir son appareil. Lui qui pense que tout est formateur, même les errances ou les longues périodes de temps sans produire quelque chose («Même l'école buissonnière lors de mes années au gymnase de Chamblandes!», ajoute-t-il en riant), sait bien que «le point final n'est pas le point d'arrivée... et c'est tant mieux!». Et dans le futur, sur quoi se voit-il travailler? «Aucune idée! Mais j'ai envie de quelque chose de léger.» Nul doute que de beaux projets attendent encore Matthieu Gafsou, au moins pour les vingt prochaines années.



MOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE PARCS ET POMPES À VÉLO À PULLY

La Ville de Pully a récemment installé 167 places de parc supplémentaires pour vélos, doublant ainsi son offre pour répondre à une forte demande. Répartis sur 13 sites, ces parcs desservent des pôles d'attractivité de Pully (gares, commerces, établissements scolaires, installations sportives et rives du lac) où les installations étaient inexistantes, insuffisantes ou vétustes. En complément, trois pompes à vélos en libre-service ont été installées le long d'axes fréquentés par les cyclistes.

Retrouvez tous les emplacements des parcs et pompes à vélo sur <https://www.sigip.ch> (Thème Transport / Mobilité -> Mobilité cyclable)

Rens.: Direction des travaux et des services industriels, dtsi@pully.ch, 021 721 31 11

ADMINISTRATIF

INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous rappelons que tous les propriétaires de chiens sont tenus de déclarer, à l'Office de la population (opo@pully.ch) ainsi qu'à la base de données Amicus (www.amicus.ch), leur animal dans un délai de 15 jours dès son acquisition. Une annonce doit également être faite en cas de donation, de disparition ou de décès du chien.

La Ville de Pully procède, au début de chaque année, au recensement des chiens présents sur son territoire. Elle remet son registre à l'Administration cantonale des impôts, qui procède à la facturation de l'impôt annuel. Les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ou de l'aide sociale, ainsi que les propriétaires de chiens appartenant à l'armée ou à un corps de police, de chiens d'avalanche ou de dressage mis au service d'une autorité civile ou militaire, sont exonérés de l'impôt sur présentation d'un justificatif.

Rens.: Office de la population, 021 721 31 61, opo@pully.ch

Le résultat du budget de l'année 2022 confirme malheureusement la tendance qui s'est dégagée durant ces dernières années, soit un déficit qu'il sera très difficile de contenir sans agir sur le niveau des revenus. Par conséquent, il s'agit bien d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel, dont l'unique cause est l'importante progression de la participation de Pully au financement des charges péréquatives (cohésion sociale et péréquation directe horizontale), suite aux diverses modifications apportées sur le système péréquatif vaudois afin de compenser les effets de l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III) dès le 1^{er} janvier 2019.

Des résultats systématiquement négatifs ont pour conséquence une augmentation rapide de l'endettement communal. L'assainissement des finances communales ne peut se faire qu'au moyen d'une augmentation des revenus et/ou par une diminution des charges. Or, la population pulliérane a clairement signifié par son vote sur l'arrêté d'imposition de l'année 2020 qu'elle ne souhaitait pas que le coefficient communal soit augmenté. De plus, le Conseil communal a refusé la proposition de la Municipalité d'augmenter le taux de l'impôt foncier, qui reste l'un des plus attractifs du Canton.

Tableau récapitulatif de l'incidence sur le budget 2022 du refus de la part du Conseil communal d'augmenter le taux de l'impôt foncier

ÉLÉMENTS	MONTANTS BUDGET 2022
Total des revenus inclus dans le budget 2022	CHF 165'183'600.00
Refus d'augmenter le taux de l'impôt foncier	CHF -1'600'000.00
Total des revenus sans augmentation impôt foncier	CHF 163'583'600.00
Total des charges inclus dans le budget 2022	CHF -169'901'200.00
Résultat budget 2022 (déficit)	CHF -6'317'600.00

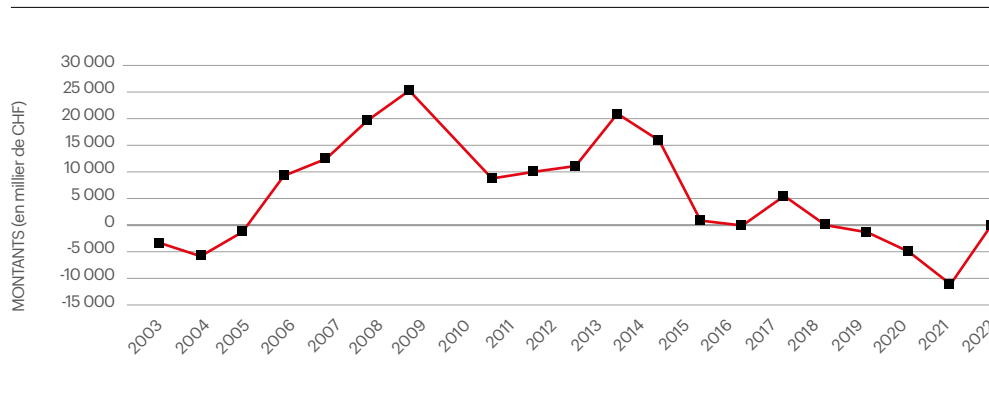
Dans ces circonstances, il ne reste plus qu'à agir de manière importante sur le niveau des charges communales. Il est illusoire de croire qu'il sera possible d'équilibrer les comptes et les budgets de la Ville en agissant uniquement au niveau des charges et ce, sans toucher aux prestations offertes à la population. En effet, d'importants efforts ont été consentis ces dernières années, et, à l'heure actuelle, le niveau des charges est en totale adéquation avec les prestations fournies à la population. Par conséquent, il ne sera pas possible d'équilibrer la situation financière de la Ville sans toucher aux prestations.

UN BRAS DE FER JURIDIQUE

Les innombrables modifications apportées au modèle péréquatif vaudois ont eu pour conséquence de précipiter la Ville dans les chiffres rouges. Dans ce contexte, la Municipalité a contesté les

BUDGET 2022

Evolution de la marge d'autofinancement durant les 20 dernières années



décomptes finaux des péréquations pour les années 2019 et 2020. Par cette action, elle entend s'insurger contre les disparités qu'ont engendré les modifications successives apportées au modèle péréquatif vaudois, déséquilibrant le système et préterrant les finances pulliérane. Au moment de la rédaction de cet article, le Tribunal administratif cantonal (CDAP) n'a encore rendu aucune décision quant aux recours déposés.

Parallèlement à ces actions, la Municipalité a décidé de surseoir au paiement du 4^e acompte de la cohésion sociale. Par cette action de portée purement politique, soutenue par une majorité du Conseil communal, la Municipalité souhaite ainsi signifier au Canton son profond mécon-

que les revenus générés par ces dernières sont suffisants pour couvrir l'ensemble des charges courantes qu'elles génèrent. Durant les vingt dernières années, Pully n'a pas été en mesure d'atteindre le petit équilibre qu'à six reprises (2003, 2004, 2005, 2019, 2020 et le budget 2021). Le budget 2022 prévoit d'atteindre ce petit équilibre, ce qui permettra de limiter l'accroissement de l'endettement communal.

CE QUE FINANCENT LES IMPÔTS

Après déduction des dépenses obligatoires qui absorbent près des 3/4 des recettes fiscales, le solde disponible est utilisé pour financer des prestations en faveur de la population, notamment dans les domaines suivants :

- **Les prestations en faveur des enfants, de la jeunesse et des seniors**
Places de jeux, transports scolaires, études surveillées, subsides pour les sorties scolaires (courses d'école, camps de ski, spectacles, etc.), mobilier des classes primaires et secondaires, entretien de tous les bâtiments scolaires et des salles de gym, service médical et dentaire, Home-école des Mosses, structure d'accueil de jour de la petite enfance et mamans de jour, soutien aux quartiers solidaires, etc.
- **Les actions à caractère social et prestations diverses**
Aides financières au logement, aides sociales liées à la taxe sur les déchets, transport handicap, police des constructions, etc.
- **L'entretien du patrimoine communal**
Gestion et entretien des forêts et des vignes, des bâtiments administratifs et locatifs, entretien du réseau routier et des trottoirs (balayage et déneigement), du cimetière, des églises, etc.
- **Les activités culturelles, sportives et de loisirs**
Musées, théâtres, bibliothèque, piscines, parcs et zones de loisirs, installations sportives et subventions aux sociétés locales, etc.
- **La sécurité publique**
Prestations délivrées par la Police intercommunale, le SDIS Ouest-Lavaux, la Protection Civile, etc.

LA QUÊTE DU « PETIT ÉQUILIBRE »

L'assainissement des finances communales doit se faire en plusieurs étapes. La première est d'atteindre le petit équilibre. Celui-ci représente une marge d'autofinancement proche de zéro. En d'autres termes, cela veut dire qu'en cas d'atteinte du petit équilibre, la Ville s'endette uniquement pour financer ses investissements. Par conséquent, cela signifie que l'endettement consenti ne sert pas à financer ses activités courantes (ménage courant) et donc,



BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Dans cette nouvelle rubrique sont passés en revue des objets importants des dernières séances du Conseil communal de Pully.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Le contexte actuel très tendu de la sécurité informatique des villes vaudoises a suscité un certain nombre d'inquiétudes légitimes au sein de la population et du Conseil communal. La Municipalité a tenu à rassurer celui-ci en rappelant les mesures en place. Depuis de nombreuses années, Pully dispose de son propre Service informatique, doté des compétences techniques nécessaires, et dont la mission est d'assurer la gestion et le développement de son système d'information, mais également sa protection. La sécurité est un travail quotidien, exigeant une vigilance en constante augmentation. Disposer d'une expertise interne permet de définir une stratégie sécuritaire cohérente et surtout d'en garantir le respect lors de la mise en place de nouveaux projets. En parallèle, les collaborateurs et collaboratrices de la Ville doivent suivre chaque année une formation à ce sujet.

MAISON DE L'ENFANCE

La Municipalité s'était fixé comme objectif pour la législature 2016-2021 de « répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants » notamment en renforçant les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire et en proposant un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la Loi sur l'accueil de jour des enfants. Dans cette perspective, la réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemin 9-11 pour l'accueil préscolaire, ainsi que la rénovation de la garderie du Parc de l'av. Guillemin 7 (projet dit de « Maison de l'enfance ») a bénéficié de l'octroi d'un crédit d'études du patrimoine scolaire de CHF 490'000.00 lors de la séance du 3 novembre dernier.

AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONS-VÉLOS AU COTEAU

Le préavis présentant un crédit d'étude pour le projet d'ouvrage d'aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos au sentier du Coteau, d'un montant de CHF 343'000, a été refusé à une large majorité par le Conseil communal en date du 3 novembre dernier. Cette somme devait financer les frais d'étude du projet et de mise à l'enquête de l'aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos, de mise à l'enquête du renouvellement des infrastructures souterraines au sentier du Coteau, ainsi que l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques.

Malgré l'importance de ce projet de mobilité douce (à réaliser lorsque les finances de la Ville le permettront), qui a été soulignée lors des débats, la question de la priorisation des dépenses s'est posée et il a semblé à la majorité des membres du Conseil communal qu'il n'était pas opportun d'investir cette somme dans l'étude d'un projet qui, actuellement, ne pourrait être financé.

CULTURE

QUE SE PASSE-T-IL DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Lieu d'accueil incontournable à Pully, la Bibliothèque s'emploie, depuis le début de la crise sanitaire, à maintenir au maximum ses prestations existantes tout en développant, tant que possible, des propositions alternatives. Ainsi, depuis qu'il est obligatoire de présenter un certificat COVID pour fréquenter la Bibliothèque, celle-ci a réactivé son service de commandes à distance, afin de pouvoir garantir un accès à ses collections pour toutes et tous. Les commandes, jusqu'à dix documents, peuvent être directement adressées par email, puis sont ensuite récupérées au guichet d'accueil.

Lorsque la météo le permet, l'extérieur de la Bibliothèque se transforme en terrasse, avec du mobilier amovible. Il est ainsi possible de s'y installer pour consulter différents documents mis à disposition.

En parallèle, de nombreux événements et activités sont proposés à l'intérieur jusqu'à la fin de cette année. Le programme détaillé se trouve dans la rubrique agenda du site web de la Bibliothèque. Parmi les projets en cours, la Bibliothèque travaille actuellement sur la possibilité de créer un espace dédié au public adolescent. Dans ce sens, une enquête a été menée durant le mois d'octobre dernier et un groupe d'adolescent-e-s, chargé-e-s de mener une réflexion sur cet espace, sera prochainement constitué. L'espace « ado » devrait voir le jour dans le courant de l'année 2022.

Le club de lecture « Les Groupies littéraires », qui existe depuis 2016, va très prochainement évoluer. Dans cette nouvelle formule, les participant-e-s seront amené-e-s à réfléchir à différentes activités autour de thématiques choisies en commun, puis pourront participer à leur organisation. La Bibliothèque est à la recherche de volontaires.

Rens.: Bibliothèque de Pully, 021 721 36 43, bibliotheque.pully.ch

SOCIÉTÉS LOCALES

NOUVEAU BATEAU DU SAUVETAGE DE PULLY

La société Internationale de Sauvetage du Léman, Section de Pully, est une société locale reconnue d'utilité publique créée en 1921 et qui a pour buts de porter un rapide secours à toute personne en danger sur le lac, 24h/24h et 7j/7j, de promouvoir des actions visant à la prévention des accidents nautiques et de s'intégrer à d'autres formes d'actions ou organi-

sations de secours visant à préserver ou sauver des vies humaines. Cette activité bénévole est pratiquée par 36 membres actifs et actives à Pully. Aucun d'eux ou elles n'est rémunéré-e pour le temps passé à intervenir, surveiller et se former. Au contraire, les membres du sauvetage paient une cotisation annuelle, comme pour n'importe quelle association.

La société de Sauvetage de Pully possédait une vedette d'intervention datant de 1981. Ce bateau était très clairement arrivé en fin de vie. Pour le remplacer, le Sauvetage a cherché en 2019 un bateau d'occasion. Afin de financer ce projet, devisé à CHF 150'000.00, le Sauvetage a pu compter sur une aide de la Ville de Pully. Pour le reste du financement, il a approché des donateurs-ices, des mécènes et des fondations d'utilité publique telle que la Loterie Romande. Les rénovations et ajouts réalisés sur le nouveau bateau comprenaient notamment l'indispensable bitte de remorquage et une superstructure pour le toit de la vedette, destinée à recevoir les feux bleus, le radar, les antennes radio, les haut-parleurs. Il a été inauguré en présence des autorités communales et des invité-e-s partenaires le samedi 13 novembre dernier. La société de Sauvetage de Pully fêtera ses 100 ans à l'été 2022, à vos agendas !

RECRUTEMENT

Vous aimez l'eau et avez le sens du devoir ? La société de Sauvetage de Pully recrute ! Toutes les infos sur www.sauvetage-pully.ch



AGENDA

MUSÉE D'ART

Exposition
La Belle Époque de l'Art nouveau. Au temps de Bonnard et Mucha

Du 28 janvier au 19 juin 2022

Informations sur www.museedartdepully.ch

ARCHÉOLAB

L'ArchéoLab propose de nombreuses activités et l'organisation d'anniversaires.

Du 10 janvier au 1er mai
www.archeolab.ch

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Du jeudi 23 décembre 2021 à 16h30 au lundi 3 janvier 2022 à 7h30
Poste de Police ouvert
24h/24h, 021 721 33 11

FERMETURE DE LA PISCINE COUVERTE

Du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022

Dimanche 13 février 2022

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL AU 1^{ER} SEMESTRE 2022

16 février, 20h
23 mars, 20h
13 avril, 20h
25 mai, 20h
22 juin, 18h

CAVE DE PULLY

Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h
Informations sur cave.pully.ch

Sous réserve de modifications liées à la situation sanitaire

Chantier Poste Reymondin

La campagne « Consommer local » de Lausanne Région visant à soutenir l'économie locale a été lancée à Pully le 22 novembre dernier sur les réseaux sociaux de la Ville et dans les vitrines des commerces. A l'occasion de la période des achats de fin d'année et dans le contexte des travaux actuellement en cours au centre-ville, la Municipalité a souhaité relayer cette campagne pour soutenir ses commerçant-e-s. Dans le même esprit, un marquage au sol pour signaler l'accès aux commerces dans la zone impactée par les travaux a été mis en place début décembre devant les commerces (14 sur les 22 concernés) qui ont répondu favorablement à cette proposition. Enfin, sur demande des marchand-e-s du marché du vendredi matin localisé sur la place Obernai, leurs stands sont désormais déplacés à la place de la Gare afin d'éviter leur isolement du reste du centre-ville. Afin que tous les stands puissent être regroupés, le parking de la Gare est mis à disposition à cet effet les vendredis matin (de 6h à 13h environ). Il ne sera dès lors pas possible d'y stationner à ces moments.